

Date de la convocation : 12/06/2024

Nombres d'administrateurs : 13

Présents : 9

Absents : 2

Absents représentés : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Numéro :
2024-022

OBJET :

**Caisse d'Allocations
Familiales - Avenant à la
Convention d'objectifs et
de financement signée
en date du 1^{er} janvier
2022 pour l'équipement
« MA LOS PICHONETS
SERVIAN »**

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente
délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal
administratif de Montpellier dans
un délai de 2 mois à de sa
publication le 20/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Marie-Laure BELTRAN, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Carmen FARJAS, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT donne pouvoir à Véronique FRYDER AMEE, Bernard BLANC donne pouvoir à Marie-Laure BELTRAN

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation pour l'équipement Crèche Multi-Accueil Los Pichonets,

Il est nécessaire de signer un avenant de portée générale, modifiant la convention d'objectifs et de financement établie le 11 janvier 2022, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

Article 1 : approuve l'avenant de la Convention d'objectifs et de financement pour l'équipement « MA LOS PICHONETS SERVIAN » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, signée en date du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : autorise M. Le Président à signer l'avenant à ladite Convention d'objectifs et de financement pour l'équipement « MA LOS PICHONETS SERVIAN ».

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.

Christophe THOMAS

